

**Comité  
de la  
rémunération  
des juges**

Montréal, le 29 octobre 2013

Membres du  
Comité :

Me Michel Clair  
Président

Maître Bertrand St-Arnaud  
Ministre de la Justice  
Édifice Louis-Philippe Pigeon  
1200 route de l'Église, 9<sup>ème</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 4M1

Me Julie Gosselin  
Avocate à la retraite

Objet : addendum au rapport du 30 septembre 2013

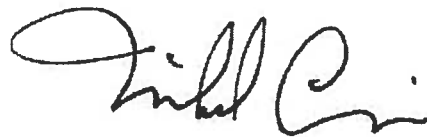
Monsieur le Ministre,

L'Honorable Claire  
L'Heureux-Dubé  
Ad. E., juge à la  
retraite  
de la  
Cour suprême du  
Canada

Veuillez trouver ci-joint un « Addendum » à notre rapport du 30 septembre 2013 apportant des précisions et complétant certaines recommandations relatives aux juges de la Cour du Québec, aux juges municipaux à titre exclusif et aux juges de paix magistrats.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

L'Honorable Pierre-A  
Michaud  
Ad. E., juge en chef à  
la retraite de la Cour  
d'appel du Québec



Michel Clair, président  
Comité de la rémunération des juges du Québec

L'Honorable André  
Forget  
Juge à la retraite  
de la  
Cour d'appel du  
Québec

## RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES

(Addendum)

## JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

### Indemnité de fonction

- 1- Aux pages 51 et 52 du Rapport, paragraphe 2.4 (iv), le Comité précise que l'augmentation recommandée de l'indemnité de fonction de 4 000\$ à 5 000\$ s'applique aux juges puînés et recommande que cette augmentation s'applique dans les mêmes proportions aux autres catégories de juges visés de sorte que le Comité reformule sa recommandation pour qu'elle se lise désormais comme suit :

**Le Comité recommande que l'indemnité de fonction des juges puînés soit augmentée à 5 000\$ et que les indemnités de fonction soient augmentées dans la même proportion pour les autres juges en situation de gestion pour s'établir aux montants suivants:**

- juges coordonnateurs adjoints : 6 250\$;
- juges coordonnateurs : 7 500\$;
- juge responsable de la formation : 7 500\$;
- juges en chef adjoints : 11 250\$;
- juge en chef associé : 13 750\$;
- juge en chef : 15 000.

### Indemnité de résidence pour le juge en chef

- 2- À la page 52 du Rapport, paragraphe 2.4 (v), le Comité précise que l'augmentation de l'indemnité de résidence soit augmentée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour la juge en chef actuellement en poste et par la suite, à compter de la nomination de son successeur de sorte que le Comité reformule sa recommandation pour qu'elle se lise désormais comme suit :

**Le Comité recommande que l'indemnité de résidence passe de 1 150\$ à 1 500\$ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour tenir compte de l'augmentation du coût des loyers depuis 2002.**

Signé à Montréal, ce 29 octobre 2013

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Michel Clair".

---

Me Michel Clair, président du Comité

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre A. Michaud".

---

Me Pierre A. Michaud

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Julie Gosselin".

---

Me Julie Gosselin

## JUGES MUNICIPAUX À TITRE EXCLUSIF

### Indemnité de fonction

1. À la page 74 du Rapport, paragraphe 3.4 (iv), le Comité précise que l'augmentation recommandée de l'indemnité de fonction de 4 000\$ à 5 000\$ s'applique aux juges puînés et recommande que cette augmentation s'applique dans les mêmes proportions aux autres catégories de juges visés de sorte que le Comité reformule sa recommandation pour qu'elle se lise désormais comme suit :

**Le Comité recommande que l'indemnité de fonction des juges puînés soit augmentée à 5 000\$ et que les indemnités de fonction soient augmentées dans la même proportion pour les autres juges en situation de gestion pour s'établir aux montants suivants:**

**-juge responsable de la formation : 6 250\$;**

**-juge président-adjoint: 7 500\$;**

**-juge responsable : 7 500\$;**

**-juge président : 10 000\$.**

Signé à Montréal, le 29 octobre 2013



---

Me Michel Clair, président du Comité



---

Me André Forget



---

Me Julie Gosselin

## JUGES DE PAIX MAGISTRATS

### Indemnité additionnelle de fonction du juge responsable des juges de paix magistrats

1. À la page 132 du Rapport, paragraphe 5.4 (iii), le Comité a omis de se prononcer sur l'indemnité additionnelle de fonction du juge responsable des juges de paix magistrats. Le Comité rajoute donc une recommandation spécifique pour le juge responsable de sorte que la recommandation se lise désormais comme suit :

**Le Comité recommande que l'indemnité de fonction des juges de paix magistrats soit portée à 5 000\$ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et à 6 000\$ pour le juge responsable des juges de paix magistrats, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 également.**

### Frais d'aménagement des juges de paix magistrats

2. À la page 132 du Rapport paragraphe 5.4 (iv), le comité précise qu'il recommande le statu quo à 2 000\$ par année pour les frais d'aménagement d'un bureau à domicile de sorte que sa recommandation se lise désormais comme suit :

**Le Comité recommande le statu quo à savoir une indemnité annuelle de 2 000\$ pour frais d'aménagement d'un bureau à domicile.**

**Le Comité est d'avis que le gouvernement devrait rembourser les frais d'utilisation et d'entretien du système d'alarme nécessaire aux juges de paix magistrats, étant donné qu'ils exercent leur fonction en partie au domicile.**

### Frais d'aménagement dans les palais de justice

3. Le Comité précise qu'il n'a pas commenté ni formulé de recommandation sur la question des frais d'aménagement des bureaux dans les palais de justice car il considère que ceci est une question purement administrative relevant de la régie interne du Ministère de la justice dans l'allocation de ses crédits budgétaires. Par conséquent, le Comité n'entend

pas se prononcer sur cette question qu'il ne considère pas comme faisant partie de son mandat.

Signé à Montréal, ce 29 octobre 2013



---

Me Michel Clair, président du Comité



---

Me Julie Gosselin

À ces égards, je m'en remets à mon opinion.



---

Me Claire L'Heureux-Dubé